

Question du Député fédéral Alain Mathot à Monsieur Didier Reynders,

Monsieur le Ministre,

Comme l'indiquait la manchette d'un quotidien ; « pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? ». C'est en effet la réaction unanime qui accompagne l'annonce faite de la nouvelle déclaration fiscale qui arrivera bientôt dans les boîtes aux lettres du pays. Pour cette déclaration nouvelle formule, le contribuable devra dorénavant remplir les codes lui-même, avec un code de contrôle de 2 chiffres après, de sorte qu'il y ait à chaque fois six chiffres. Noter que même cette explication, répercutée dans l'ensemble des médias, révèle la complexité de l'opération...

Les justifications données (par le SPF Finances ou par vous-même) expliquant que l'ajout d'une trentaine de codes ne permettait plus de rester dans le cadre d'une feuille A3 ; soulignant l'économie ainsi réalisée de centaine de milliers de page, ces justifications donc paraissent légères face aux problèmes que peuvent représenter cette difficulté supplémentaire pour la population. A l'instar de « Test Achat », certains voient dans cette décision la volonté de pousser les gens vers la déclaration en ligne... Or, même si « tax on web » se développe, la majorité de la population continue à remplir sa déclaration fiscale de manière traditionnelle. Certains par choix, d'autres par manque de moyens ou de connaissances informatiques : fin 2006, les premiers chiffres officiels sur la fracture numérique du SPF économie soulignaient d'ailleurs qu'1,9 million de Belges n'ont jamais utilisé un ordinateur et que 2,6 millions de Belges n'ont jamais navigué sur internet !

Monsieur le Ministre, mes questions sont les suivantes :

Ne pensez-vous pas que les changements apportés augmentent à la fois le risque d'erreurs dans les déclarations ET l'inégalité des citoyens devant la déclaration fiscale?

Pourquoi cette complication et quels en sont les véritables objectifs ?

Et avez-vous pensé à certaines personnes qui ont d'importants problèmes de vue. L'Association des déficients visuels, qui représente quelques 14000 personnes, a déjà fait part de ses craintes face à cette difficulté supplémentaire pour une exercice déjà bien difficile pour toutes ces personnes. Et c'est d'autant plus problématiques que pour ces malvoyants le tax on web ne bénéficie pas du programme texte zoom ! D'où ma question : quels conseils allez vous donner à ces personnes ? et si vous me permettez une sous question : pourquoi Tax-on-Web n'est-il pas encore équipé du programme « zoom texte » permettant de résoudre le problème de l'accessibilité à internet pour les déficients visuels ?

Je vous remercie.